



Distr.
GENERALE
S/3115
19 octobre 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DU 16 OCTOBRE 1953 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR L'ENVOYE EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE DU ROYAUME
HACHIMITE DE JORDANIE AUPRES DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Washington, le 16 octobre 1953

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants :

Le mercredi 14 octobre 1953, à 21 heures 30, les Israéliens ont lancé une attaque à l'échelon bataillon contre le village de Qibya, sur le territoire du Royaume Hachimite de Jordanie. Ils ont pénétré dans le village et massacré systématiquement tous les occupants des maisons avec des armes automatiques et des grenades explosives et incendiaires; ils ont ensuite fait sauter à la dynamite les maisons, ensevelissant ainsi leurs victimes. Le 14 octobre, les corps de 42 civils arabes ont été retrouvés. Quatre hommes et trente-huit femmes et enfants portaient des traces de blessures dues à des armes portatives ou à des grenades. Plusieurs autres corps se trouvaient encore sous les décombres. Quarante maisons, l'école du village et un réservoir ont été détruits. Vingt-deux bêtes ont été tuées et six boutiques pillées. Les routes menant aux villages voisins ont été minées. Plusieurs hommes de la police du village et de la Garde nationale qui étaient en service à la frontière pour s'opposer à l'infiltration en Israël d'éléments jordaniens, ont perdu leurs familles; l'un d'eux a perdu toute sa famille comptant onze membres. On a découvert dans le village des quantités d'explosifs inutilisés portant, en hébreu, la marque de l'armée israélienne.

Vers 3 heures du matin, pour couvrir la retraite des assaillants, des troupes d'appui israéliennes ont commencé à bombarder les villages voisins de Budrus et Shuqba, à partir de positions situées en Israël, endommageant ainsi un certain nombre de maisons.

Ce même jour, 14 octobre, Israël a été condamné par la Commission mixte d'armistice pour embuscades tendues à un autobus civil et à un taxi circulant entre Beit Sira et Latrun. Lors d'une réunion convoquée d'urgence le 15 octobre, la Commission mixte d'armistice a, à la majorité, condamné Israël pour l'attaque effectuée par l'armée régulière israélienne sur Qibya et Shuqba et pour le bombardement de Budrus par l'unité qui appuyait l'attaque des forces israéliennes (violation de l'article 3, paragraphes 2 et 3, de la Convention d'armistice). La Commission a, à la majorité, adopté une résolution invitant le Gouvernement israélien à prendre immédiatement et sans délai les mesures propres à prévenir le retour de tels actes d'agression contre le territoire et les citoyens jordaniens.

Le Gouvernement jordanien a pris les mesures qui s'imposaient pour faire face à la situation. Il estime toutefois que cette agression criminelle de la part d'Israël est si grave qu'elle pourrait déclencher la guerre dans cette région. Par conséquent, il est d'avis que la situation exige une action immédiate et efficace de la part des Nations Unies, et en particulier de la part des nations signataires de la Déclaration tripartite du 25 mai 1950.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire distribuer une copie de ma lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Y HAIKAL
Envoyé extraordinaire et Ministre
plénipotentiaire du Royaume hachimitique
de Jordanie auprès du Gouvernement des
Etats-Unis d'Amérique.

Son Excellence M. le Président
du Conseil de Sécurité
de l'Organisation des Nations Unies
New-York (New-York)

